

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 17 décembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 179 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Jean-Louis CANAL - Joël CANICAIVE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Nicolas ISNARD - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Didier KHELFA - Pierre-Olivier Koubi-FLOTTE - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Franck OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Signé le 17 Décembre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2020

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS représentée par Jean-Pierre GIORGI - Mireille BALLETTI représentée par Doudja BOUKRINE - Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Marie BATOUX représentée par Jean-Marc COPPOLA - Sabine BERNASCONI représentée par Laurent SIMON - Julien BERTEI représenté par Saphia CHAHID - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Sophie JOISSAINS - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON représentée par Laure-Agnès CARADEC - Emilie CANNONE représentée par Corinne BIRGIN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Martin CARVALHO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Mathilde CHABOCHE représentée par Cédric JOUVE - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Bernard DEFLESSELLES représenté par Caroline MAURIN - Olivier DENIS représenté par Nicolas ISNARD - Bernard DESTROST représenté par Serge PEROTTINO - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Claude FILIPPI représenté par Kayané BIANCO - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Anne MEILHAC - Pierre HUGUET représenté par Anne VIAL - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Hatab JELASSI représenté par Jean HETSCH - Christine JUSTE représentée par Jean-Marc SIGNES - Philippe KLEIN représenté par Anne-Laurence PETEL - Anthony KREHMEIER représenté par Joël CANICAVE - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GINOUX - Rémi MARCENGO représenté par Michel LAN - Danielle MENET représentée par Roland GIBERTI - Lourdes MOUNIEN représenté par Pierre LEMERY - Benoit PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Perrine PRIGENT représentée par Christian PELLICANI - Julien RAVIER représenté par Pierre LAGET - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Gérard AZIBI - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Eléonore BEZ - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Pierre CESARO - Arnaud DROUOT - Samia GHALI - Jessie LINTON - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Hervé MENCHON - Eric MERY - Yannick OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Claude PICCIRILLO.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lionel ROYER-PERREAUT représenté à 11h38 par Claude FERCHAT - Moussa BENKACI représentée à 11h43 par Jean-Christophe GRUVEL - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée à 12h14 par Arnaud MERCIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée à 12h14 par Arnaud MERCIER - Sophie JOISSAINS représentée à 12h17 par Jacky GERARD - Gérard BRAMOULLÉ représenté à 12h17 par Jacky GERARD - Jean-Louis VINCENT représenté à 12h18 par Francis TAULAN - Patrick PAPPALARDO représenté à 12h30 par Solange BIAGGI - Solange BIAGGI représentée à 13h40 par Catherine PILA - Maryse RODDE représentée à 13h49 par Martial ALVAREZ - Frédéric VIGOUROUX représenté à 13h47 par François BERNARDINI - Nicole JOULIA représentée à 13h52 par François BERNARDINI.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**FBPA 060-9162/20/CM**

**■ Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes**

**MET 20/17255/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence est l'organe délibérant qui règle, par ses délibérations, les affaires qui relèvent de sa compétence en application du principe de spécialité et d'exclusivité.

Par conséquent, suite au renouvellement général, il appartient au Conseil de la Métropole nouvellement installé de procéder à la désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein des organismes extérieurs.

Dans ce cadre, le Conseil de la Métropole a désigné certains des représentants de la Métropole lors de ses séances précédentes.

Il est donc proposé aujourd'hui au Conseil de la Métropole de procéder à de nouvelles désignations au sein d'autres organismes et de modifier certaines d'entre elles conformément au tableau joint en annexe de la présente délibération :

- Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a procédé à la désignation de son représentant à l'Assemblée générale de la SCIC Coop Foncière Méditerranée. Suite à la démission de Monsieur Frédéric GUINIERI de sa fonction de Vice-Président, il convient de pourvoir à son remplacement ;
- Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a procédé à la désignation de son représentant au sein du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) des Bouches du Rhône. Suite à la démission de Monsieur Frédéric GUINIERI de sa fonction de Vice-Président, il convient de pourvoir à son remplacement ;
- Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a procédé à la désignation de ses représentants au sein de l'AGAM. Suite à la démission de Monsieur Frédéric GUINIERI de sa fonction de Vice-Président, il convient de pourvoir à son remplacement ;
- Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a procédé à la désignation de ses représentants au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de la SOLEAM. Suite à la démission de Monsieur Frédéric GUINIERI de sa fonction de Vice-Président, il convient de pourvoir à son remplacement au Conseil d'administration;
- Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a procédé à la désignation de ses représentants au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de la Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National (SPLAIN). Suite à la démission de Monsieur Frédéric GUINIERI de sa fonction de Vice-Président, il convient de pourvoir à son remplacement à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration;

**Signé le 17 Décembre 2020**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2020**

- Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a procédé à la désignation de ses représentants au sein de la Société d'économie mixte Façonéo.  
Suite à la démission de Monsieur Frédéric GUINIERI de sa fonction de Vice-Président, il convient de pourvoir à son remplacement ;
- Par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du Conseil de la Métropole du 15 octobre 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC).  
Suite à la démission de Monsieur Frédéric GUINIERI de sa fonction de Vice-Président, il convient de pourvoir à son remplacement ;
- Par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du Conseil de la Métropole du 15 octobre 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'ADAMAL.  
Suite à la démission de Monsieur Frédéric GUINIERI de sa fonction de Vice-Président, il convient de pourvoir à son remplacement à l'Assemblée générale;
- Par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du Conseil de la Métropole du 15 octobre 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de l'ADIL13.  
Suite à la démission de Monsieur Frédéric GUINIERI de sa fonction de Vice-Président, il convient de pourvoir à son remplacement;
- Par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du Conseil de la Métropole du 15 octobre 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants à l'Assemblée générale des actionnaires et du Conseil de surveillance du CDC Habitat Social.  
Suite à la démission de Monsieur Frédéric GUINIERI de sa fonction de Vice-Président, il convient de pourvoir à son remplacement à l'Assemblée générale des actionnaires et du Conseil de surveillance;
- Par délibération n° FBPA 021-8843/20/CM du Conseil de la Métropole du 19 novembre 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein Comité Responsable du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes Défavorisées (PDALHPD).  
Suite à la démission de Monsieur Frédéric GUINIERI de sa fonction de Vice-Président, il convient de pourvoir à son remplacement.
- Par délibération n° FBPA 021-8843/20/CM du Conseil de la Métropole du 19 novembre 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Commission départementale consultative des gens du voyage (CDCGV) des Bouches-du-Rhône.  
Suite à la démission de Monsieur Frédéric GUINIERI de sa fonction de Vice-Président, il convient de pourvoir à son remplacement.
- Par délibération n° FBPA 021-8843/20/CM du Conseil de la Métropole du 19 novembre 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du Comité de pilotage de la concession d'aménagement de l'opération "Grand Centre-Ville" à Marseille. Suite à la démission de Monsieur Frédéric GUINIERI de sa fonction de Vice-Président, il convient de pourvoir à son remplacement ;
- Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a procédé à la désignation de ses représentants au sein de la Régie des transports métropolitains (RTM). Les trois administrateurs salariés de la RTM ayant été renouvelés suite aux élections professionnelles de la RTM, il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée afin de se conformer aux résultats de ces élections ;

- Par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du Conseil de la Métropole du 15 octobre 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a modifié la désignation de ses représentants au sein du Syndicat Mixte de la Nappe Phréatique de la Crau (SYMCRU) telle qu'approuvée par la délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020. Suite à la démission de Monsieur Michel MILLE, il convient de pourvoir à son remplacement ;
- Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du Conseil d'administration de la SOMIMAR. Suite à la démission de Monsieur Michel MILLE, il convient de pourvoir à son remplacement ;
- Par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du Conseil de la Métropole du 15 octobre 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du Collège collectivités de la Commission de suivi de site (CSS) relative à l'unité de traitement de déchets industriels exploitée à Rognac par la SOLAMAT MEREX. Suite à la démission de Monsieur Michel MILLE, il convient de pourvoir à son remplacement ;
- Par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du Conseil de la Métropole du 15 octobre 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné son représentant pour participer aux assemblées générales de la copropriété Fos La Saladelle, or ce n'est pas la bonne copropriété qui a été identifiée. La Métropole n'est pas membre de cette copropriété mais de celle de La Fossette.

Suite à une erreur matérielle, il convient de procéder à la modification liée à l'identification de la copropriété située sur la commune de Fos sur Mer, visée par la délibération précitée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

#### **Oui le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence est l'organe délibérant qui règle, par ses délibérations, les affaires qui relèvent de sa compétence en application du principe de spécialité et d'exclusivité ;
- Qu'il appartient ainsi au Conseil de la Métropole de désigner les représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein des organismes extérieurs ;
- Que dans ce cadre, le Conseil de la Métropole a désigné certains des représentants de la Métropole lors de ses séances précédentes ;
- Qu'il convient de procéder à de nouvelles désignations au sein d'autres organismes et de modifier certaines d'entre elles.

#### **Délibère**

**Signé le 17 Décembre 2020**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2020**

**Article 1 :**

Sont approuvées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes telles qu'elles figurent dans le tableau joint à la présente.

**Article 2 :**

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Comité Responsable du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes Défavorisées (PDALHPD), de la Commission départementale consultative des gens du voyage (CDCGV) des Bouches-du-Rhône, du Comité de pilotage de la concession d'aménagement de l'opération "Grand Centre-ville" à Marseille, telles qu'approuvées par l'article 1 de la délibération n° FBPA 021-8843/20/CM du Conseil de la Métropole du 19 novembre 2020.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de l'Assemblée générale de la SCIC Coop Foncière Méditerranée, du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) des Bouches du Rhône, de l'AGAM, du Conseil d'administration de la SOLEAM, de l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de la SPLAIN, de la Société d'économie mixte Façonéo, de la Régie des transports métropolitains (RTM), du SYMCRAU, du Conseil d'administration de la SOMIMAR telles qu'approuvées par l'article 1 de la délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 modifiée.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), de l'ADAMAL, de l'ADIL 13, de CDC Habitat Social, du Collège collectivités de la Commission de suivi de site (CSS) relative à l'unité de traitement de déchets industriels exploitée à Rognac par la SOLAMAT MEREX telles qu'approuvées par l'article 1 de la délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du Conseil de la Métropole du 15 octobre 2020.

**Article 3 :**

Est approuvée la modification de l'identification de la copropriété située sur la commune de Fos sur Mer nécessitant la désignation d'un représentant de la Métropole, visée par la délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du Conseil de la Métropole du 15 octobre 2020, conformément au tableau joint à la présente délibération.

**Article 4 :**

Les désignations emportent autorisation pour les personnes intéressées de se porter candidates et d'accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées, et notamment celle de Président du conseil d'administration ou de Président assurant les fonctions de directeur général de SPL et de SEML.

**Article 5 :**

Les désignations emportent autorisation pour les personnes intéressées de percevoir une rémunération au titre de leur fonction d'administrateur, et de se voir confier des mandats spéciaux pour lesquels peuvent être allouées des rémunérations exceptionnelles conformément aux dispositions légales.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Présidente de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL

Signé le 17 Décembre 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2020